Atelier d'information et de partage de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux : Processus d'adhésion du Sénégal

15 février 2018

Hôtel KING FAHD PALACE, Dakar

Contexte

En perspective de l'échéance des OMD (2015), la communauté internationale, sous l'égide du système des Nations Unies, a mené, en collaboration avec les acteurs internes, des consultations nationales et régionales pour déterminer le monde souhaité après 2015. C'est ainsi que le Sénégal et l'Union Africaine ont défini respectivement « le monde que nous voulons » et la position africaine commune sur l'agenda post 2015.

Au niveau international, les négociations ont permis de retenir 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que 169 cibles, qui ont été adoptés par la 70ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015, à New York. Parmi ces cibles, la cible 6.5 requiert des pays de mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, en incluant à travers la coopération transfrontalière. L'adoption des ODD offre ainsi une opportunité de tirer les enseignements du processus de mise en œuvre des OMD, de mener les débats ultimes sur les ODD avant leur adoption et de jeter les bases des modalités de leur suivi.

Le Sénégal s'est proposé comme pays pilote dans ce nouveau dispositif de suivi des indicateurs de l'ODD 6 à travers l'initiative GEMI lancé en 2016. Cet exercice de suivi intégré du secteur de l'eau et de l'assainissement a été conduit par la DGPRE sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) et sous la participation effective des organismes de bassins transfrontaliers (OMVS/OMVG).

Tenant compte, des efforts consentis dans la mise en place d'arrangement institutionnel dans le domaine de l'eau par l'OMVS et de son positionnement dans le classement des meilleurs bassins transfrontaliers dans le monde et des résultats obtenus dans le suivi de la mise en œuvre de la GIRE nationale et transfrontalière, Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a entamé le processus de ratification de la convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux(ci-après Convention sur l'eau) pour le compte du Sénégal.

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) a fourni, depuis son entrée en vigueur en 1996, un cadre important pour améliorer la gestion des eaux transfrontières tant de surface que souterraines. Elle offre, sous l'égide des Nations Unies, un cadre juridique international solide et une plate-forme institutionnelle élaborée permettant aux Parties de discuter de la coopération en matière d'eaux transfrontières et de partager les connaissances et les expériences dans de nombreux domaines liés à la gestion et la protection de l'eau. La Convention sur l'eau s'est transformée en un cadre juridique multilatéral universellement ouvert pour la coopération transfrontière en matière d'eau, ouvert à l'adhésion de tous les États membres des Nations Unies depuis le 1er mars 2016.

Cet atelier d'information et de partage sur la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux constitue une sorte de plaidoyer pour sensibiliser davantage les Autorités à la ratification de la Convention sur l'eau.

Objectifs de l'atelier:

L'objectif de l'atelier est d'informer les acteurs sur la Convention sur l'eau, de partager sur les processus entamés par l'Etat du Sénégal à devenir partie à la Convention d'Helsinki sur l'eau et de discuter des prochaines étapes du processus d'adhésion.

De manière spécifique, l'atelier devrait permettre :

- D'informer les acteurs sur la Convention d'Helsinki sur l'eau ;

- D'identifier les bénéfices, les possibles avantages et les objectifs stratégiques d'une éventuelle adhésion de la Convention pour le Sénégal et de la contribution de ce processus à la politique extérieure du Sénégal ;

- Discuter de la mise en œuvre pratique de la Convention sur l'eau pour répondre aux défis de gestion de la ressource au Sénégal, sur la base de l'expérience des Parties existantes ;

- Présenter les initiatives entamées par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement dans le cadre du processus d'adhésion du Sénégal à la Convention sur l'eau ;

- Discuter des prochaines étapes du processus d'adhésion

Agenda

8: 30 - 9:00 Accueil des participants

9: 00 – 10:00 Session d'ouverture

Allocution d'ouverture

- Mme Francesca BERNARDINI, Secrétaire de la Convention sur l'eau, UNECE
- Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement / Secrétaire général du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, Sénégal

Présentation du contexte, objectifs et de l'agenda de l'atelier
M. Niokhor NDOUR, Directeur de la gestion et de la planification des ressources en eau, Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement

---

10: 00 - 11:00 Session 1
Présentation générale de la Convention sur l'eau
Session présidée par Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement / Secrétaire général du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, Sénégal

- **Introduction générale à la Convention sur l'eau, y compris les liens avec l'Agenda 2030**
  Mme Francesca BERNARDINI, Secrétaire de la Convention sur l'eau, UNECE

- **La Convention sur l'eau : une codification des règles et principes du droit international coutumier de l'eau**
  Dr. Komlan SANGBANA, Secrétariat de la Convention sur l'eau, UNECE

Discussion

11:00– 11:30 Pause-café

11:30– 13:00 Session 2
La Convention sur l'eau et le contexte du Sénégal
Session présidée M. Ababacar NDAO, Secrétaire général, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie

- **État des lieux des ressources en eau nationales et transfrontalières et des instruments juridiques pertinents de gestion de l'eau au Sénégal**
  M. Niokhor NDOUR, Directeur de la gestion et de la planification des ressources en eau, Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement/M. Abdou Lahat DIOP Cellule Nationale OMVS/OMVG

- **La gestion du fleuve Sénégal : Expérience de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal avec la Convention sur l'eau**
  Dr. Lamine NDIAYE, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable, OMVS

- **Partage d'expérience sur la participation du Sénégal aux activités au titre de la Convention sur l'eau**
  M. Bocar Abdallah SALL, DGPRE, Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement/M.

Moussa BERTHE, Cellule Nationale OMVS/OMVG

Discussion

13 : 00 – 14 : 00 Pause-déjeuner

14 : 00 – 15h 00 Session 3

La Convention sur l'eau en pratique : mise en œuvre et support à la coopération transfrontière

Session présidée par Mme Francesca BERNARDINI, Secrétaire de la Convention sur l'eau, UNECE

- **La Convention sur l'eau et les accords et mécanismes institutionnels existants**
  Dr. Komlan SANGBANA, Secrétariat de la Convention sur l'eau, UNECE

- **La Convention sur l'eau et les enjeux thématiques : cas choisis d'application (gestion des inondations, adaptation au changement climatique, eaux souterraines)**
  Mme Sonja KOEPPEL, Secrétariat de la Convention sur l'eau, UNECE

Discussion

15:00- 16 :00 Discussion en groupe sur "les bénéfices de l'adhésion à la Convention sur l'eau ainsi que des opportunités et initiatives en matière de coopération transfrontière pour le Sénégal"

16 :00 – 16 : 30 Pause-café

16 :30 – 17 : 30 Session 4

Rapport des groupes et discussions sur les initiatives entamées et les prochaines étapes

Session présidée par Dr. Martin Pascal TINE, Directeur des Affaires juridiques et consulaires, Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur

- **Présentation des rapports des groupes**

- **Exposé sur le processus d'adhésion à la convention**
  M. Amadou Dame SALL, Direction des Affaires juridiques et consulaires, Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur

- **Synthèse des initiatives déjà menées et prochaines actions dans le cadre du processus d'adhésion**
  M. Amary Ngoné SEMBENE, Conseiller juridique, Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement

Discussion

17: 30 – 18:00 Session de clôture

Synthèses des travaux, recommandations et mot de clôture

- Mme Francesca BERNARDINI, Secrétaire de la Convention sur l'eau, UNECE
- Secrétaire général du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, Sénégal